CA Dinan Agglomération (Siren : 200068989)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Dinan
Arrondissement	Dinan
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Arnaud LECUYER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	8 boulevard Simone Veil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22100 DINAN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	99 639

Densité moyenne	104,28

Périmètre

Nombre total de communes membres : 64

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Aucaleuc (212200034)	1 042
22	Bobital (212200083)	1 121
22	Bourseul (212200141)	1 162
22	Broons (212200208)	2 941
22	Brusvily (212200216)	1 204
22	Calorguen (212200265)	730
22	Caulnes (212200323)	2 633
22	Corseul (212200489)	2 239
22	Créhen (212200497)	1 698
22	Dinan (200076578)	14 861
22	Évran (212200562)	1 741
22	Fréhel (212201792)	1 584
22	Guenroc (212200695)	221
22	Guitté (212200711)	712
22	La Chapelle-Blanche (212200364)	210
22	La Landec (212200976)	756
22	Landébia (212200968)	499
22	Langrolay-sur-Rance (212201032)	949
22	Languédias (212201040)	529
22	Languenan (212201057)	1 188
22	Lanvallay (212201180)	4 263
22	La Vicomté-sur-Rance (212203855)	1 084
22	Le Hinglé (212200828)	925
22	Le Quiou (212202634)	315
22	Les Champs-Géraux (212200356)	1 062
22	Matignon (212201438)	1 675
22	Mégrit (212201453)	821
22	Plancoët (212201727)	3 081
22	Pléboulle (212201743)	872
22	Plélan-le-Petit (212201800)	1 964
22	Pleslin-Trigavou (212201909)	3 650
22	Pleudihen-sur-Rance (212201974)	2 954
22	Pléven (212202006)	593
22	Plévenon (212203921)	812
22	Plorec-sur-Arguenon (212202055)	415
22	Plouasne (212202089)	1 757
22	Plouër-sur-Rance (212202139)	3 626
22	Pluduno (212202378)	2 257
22	Plumaudan (212202394)	1 297
22	Plumaugat (212202402)	1 105

22	Quévert (212202592)	3 855
22	Ruca (212202683)	612
22	Saint-André-des-Eaux (212202741)	339
22	Saint-Carné (212202808)	1 050
22	Saint-Cast-le-Guildo (212202824)	3 428
22	Saint-Hélen (212202998)	1 500
22	Saint-Jacut-de-la-Mer (212203020)	924
22	Saint-Jouan-de-l'Isle (212203053)	504
22	Saint-Judoce (212203061)	582
22	Saint-Juvat (212203087)	674
22	Saint-Lormel (212203111)	892
22	Saint-Maden (212203129)	239
22	Saint-Maudez (212203152)	304
22	Saint-Méloir-des-Bois (212203178)	259
22	Saint-Michel-de-Plélan (212203186)	338
22	Saint-Pôtan (212203236)	817
22	Saint-Samson-sur-Rance (212203277)	1 613
22	Taden (212203392)	2 482
22	Trébédan (212203426)	434
22	Tréfumel (212203525)	278
22	Trélivan (212203640)	2 790
22	Trévron (212203806)	704
22	Vildé-Guingalan (212203889)	1 265
22	Yvignac-la-Tour (212203913)	1 208

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 43

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Production, traitement, transport et distribution de l'eau potable*
- Assainissement collectif *Collecte, transport et traitement des effluents*
- Assainissement non collectif *contrôle des installations d'assainissement non collectif animer les opérations de réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés*
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales *ENVIRONNEMENT :Déchets ménagers et assimilés- collecte des déchets ménagers et assimilés- élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.Eau et assainissement- gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif. Au titre du SPANC, mise en place du service de contrôle et de mise aux normes des installations.- participation au SAGE.EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT - MAISON DE LA RANCE- Aménagement et gestion de l'espace muséographique situé à l'intérieur de l'équipement de "la Maison de la Rance"- Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du public et des scolaires,- Valorisation et participation à la mise en valeur des*

espaces naturels suivants : la Vieille Rivière, Fôret de Coëtquen, Sentier du Guinefort.Gens du Voyage : Accueil gens du voyage : aménagement et gestion d'une aire d'accueil.Gestion et aménagements des immeubles abritant l'Office de Tourisme Intercommunal et de ses bureaux d'information touristique. Gestion et entretien de l'aire intercommunale de pique-nique de la "Landelle" située à ST JUVAT. Perception de la taxe de séjour. Sensibiliser et éduquer tous les établissements publics à l'environnement pour un développement durable et plus largement à la valorisation des patrimoines intercommunaux, départementaux et régionaux. Contribuer à la préservation et à la valorisation des sites naturels communautaires. Développer, gérer, animer les structures et sites communautaires au service de cette compétence : Maison de la Rance, Maison des Faluns. Prise en compte du patrimoine géologique (granit, pierre des Faluns) et de sa culture.

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique envers l'enfance et la jeunesse :Développement des équipements d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.Amélioration de la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents en offrant à leurs enfants des structures d'accueil de qualité sur les temps extra scolaires : CLSH en été, les petites vacances scolaires, les mercredis.Organisation de la communication sur l'ensemble des activités enfance jeunesse proposées par la communauté de communes.Favoriser tout au long de l'année, le développement des activités attractives et accessibles au plus grand nombre d'adolescents et de jeunes adultes.Création des espaces "expression" en direction du jeune public.Politique envers les personnes âgées :Développement du lien intergénérationnel et l'insertion des personnes âgées menacées par l'isolement.Faire participer les personnes âgées aux actions entreprises par la Communauté de Communes.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

supérieure à 2 hectares.La zone d'activités économique, touristique et de loisirs d'Aucaleuc.Actions économiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : la création et gestion d'immeubles destinés à acueillir des entreprises (à l'exception de l'immeuble communal dénommé CICA des Alleux).la création d'organismes et participation à des organismes d'interventions économiquesl'aide aux entreprises et aux créateurs d'entreprisesle schéma d'urbanisme commercialla constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de zone d'activités égales ou supérieures à 2 hectaresla création de ZAC ou lotissements permettant l'aménagement de ZAla conduite d'actions de promotion et de communicationla recherche et l'accompagnement d'investisseurs et porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiquesle soutien au développement de la formation supérieure initiale et continuele soutien et l'accompagnement au développement du Pôle Cristal.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

CULTURE- gestion du centre communautaire d'expressions musicales dont les actions recouvrent : - l'enseignement, la formation et la coordination musicale, - la sensibilisation musicale après de scolaires et autres publics, - l'animation et la diffusion musicale sur le territoire communautaire, - la création et la gestion d'un espace musiques actuelles (studios, régie, locaux ressources ...)- spectacles vivants : - programmation, organisation et gestion de la saison culturelle sur le territoire communautaire, - création et organisation d'un festival intercommunal, - soutien à la création et à la diffusion artistique sur le territoire communautaire.- aides aux projets de création à vocation intercommunale - octroi de subventions aux évènements culturels assurant la notoriété et la promotion du territoire communautaire.ENSEIGNEMENT - FORMATION- soutien au développement de la formation supérieure initiale et continue.- soutien et accompagnement aux formations développées au sein du Pôle Cristal.- aides financières à l'investissement dans les collèges et lycées dans le cadre d'un conventionnement avec les collectivités territoriales compétentes.- aides financières au fonctionnement des lycées professionnels dans le cadre d'un conventionnement avec la Région. -

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément

- Activités péri-scolaires

Petite Enfance - JeunesseMise en place et gestion d'un relais d'assistantes maternellesMise en place de programmes d'animations, hors temps scolaire, auprès des jeunes (à l'exception des CLSH gérés par les communes et des contrats éducatifs locaux)

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

POLITIQUE SPORTIVE :Construction ou aménagement, entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire.Sont d'intérêt communautaire : - les salles de sports et complexes sportifs existants et à créer sur le sites communautaires de la Nourais et de la Route de Dinard. - les équipements spécifiques suivants :- immeuble accueillant le canoë-kayak, l'aviron (Lanvallay) et le terrain bi-cross (Quévert) - les 2 piscines "Canetons" et "Pommiers"Politique d'animation sportive à vocation intercommunale en direction des jeunes et des scolaires.Accompagnement des politiques publiques de l'Etat, de la Région et du Département en direction des associations exerçant des activités sportives spécifiques.Subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériels au profit des disciplines s'exerçant à l'intérieur des équipements sportifs d'intérêt communautaire.Soutien aux évènements sportifs exceptionnels présentant une dimension nationale ou internationale.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration et gestion d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Elaboration et gestion d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un schéma de secteur.ZAC d'aménagement d'intérêt communautaire.Sont d'intérêt communautaire :les ZAC se rattachant à la création de ZA industrielles et commerciales, tertiaires et artisanalesla ZAC d'Aucaleuc, eu égard à sa vocation économique, touristique et de loisirs.

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - les voies communales, situées hors agglomération, ayant fait l'objet d'un classement après enquête publique communale, ou d'une demande de classement à la date d'adoption des statuts, ainsi que les chemins ruraux affectés à l'usage du public. - les ouvrages d'art de plus de 2 mètres de diamètre, supportant une voie communale ou un chemin rural, soumis aux dispositions du code de la route et situés hors agglomération. - tout élargissement de voies hors agglomération sera à la charge de la commune et deviendra communautaire après classement dans le domaine public communal. - toute nouvelle création de voie liée aux dessertes rendues nécessaires suite à une déviation d'agglomération, à un aménagement de voie départementale ou nationale, deviendra communautaire après classement dans le domaine public communal. La communauté de communes intervient sur le domaine ainsi défini, en investissement et en fonctionnement, exceptés pour les travaux suivants : - le fauchage des accotements, - l'élagage, - l'éparage et le super éparage, - la pose de tuyaux à l'intersection de voies non communautaires ou à l'entrée des champs et tout autre domaine privé, - la signalisation permanente liée à la circulation routière, - l'évacuation de la terre lors du curage ainsi que les prestations du personnel liées aux catégories de travaux ci-dessus énumérées.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Office Intercommunal de Tourisme- participation à son fonctionnement. Définition de la politique de promotion touristique.- financement communautaire de l'Office- gestion de l'immeuble communautaire abritant l'office Perception de la taxe de séjour Mise en place d'un plan de signalisation d'ensemble présentant des sites touristiques à vocation intercommunale Concours financiers aux organismes (autres que l'Office) développant des initiatives, des actions de promotion touristique

du territoire communautaire Publication de documents touristiques communautaires.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *Habitat d'intérêt communautaire :Sont d'intérêt communautaire :l'élaboration d'un PLHl'élaboration d'une OPAH*
- Politique du logement non social
- Politique du logement social *Sont d'intérêt communautaire :les actions développées par l'Office public d'HLM de la CODI dans le domaine social.*
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Autres
- Acquisition en commun de matériel
- Gestion d'un centre de secours *Participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)*
- NTIC (Internet, câble...) *la communauté de communes contribue à développer l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'administration électronique sur le territoire, notamment par l'adhésion au syndicat mixte e-mégalis bretagne.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage *Accueil des gens du voyage : aménagement et gestion d'une aire d'accueil Aménagement et gestion d'un terrain pour les grands passages et rassemblements Accompagnement des élus sur leur demande, dans la recherche de solution(s) dans le cadre de la sédentarisation de voyageurs sur des terrains non-voués à l'habitat Recherche et aménagement d'un terrain soupape pour l'accueil des voyageurs en période de fermetures annuelle et des groupes familiaux (maximum 50 caravanes).*
- Autres *Caserne de gendarmerie d'EVRAN Aménagement, extension et entretien de la caserne.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SMICTOM du Centre Ouest de l'Ille-et-Vilaine (253500995)	SM fermé	175 016
22	SM Kerval Centre Armor (200043677)	SM fermé	410 307
22	Syndicat des Fremur (200067494)	SM fermé	36 403
22	Syndicat Caulnes - La Hutte - Quélaron (200076768)	SM fermé	32 544
22	SM de portage du Sage Rance-Frémur Baie de Beaussais (200016103)	SM ouvert	962 081
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
22	SM départemental d'AEP pour les Côtes-d'Armor (252202189)	SM ouvert	602 843
22	SM des déchets des Pays de la Rance et de la Baie (252203195)	SM fermé	300 341
22	SM du grand site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (252203146)	SM ouvert	168 772
35	SM du bassin du Linon (200035376)	SM fermé	129 627
22	SM de l'Arguenon-Penthièvre (252202122)	SM fermé	227 657
22	SM pour le transport scolaire de Plancoët (252201082)	SM fermé	103 233
22	SM de l'Arguenon maritime (252201892)	SM ouvert	99 639

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)